

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 20

Artikel: Du langage parlementaire et diplomatique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : un an 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
étranger : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c.) la ligne ou de la Suisse 20 c.) son espacee. de l'Etranger 25 c.)

Du langage parlementaire et diplomatique.

Sous ce titre, M. Lucien Aubanel publie, dans le *Courrier de l'Europe*, les spirituelles réflexions qu'on va lire :

« S'il est malaisé de dire la vérité à une jolie femme, croyez-vous qu'il soit facile de la dire aux hommes, même les plus laids ?

Le langage parlementaire et diplomatique a précisément pour but de tromper si adroitement, que le mensonge et la vérité aient toujours une parfaite ressemblance.

Le mensonge doit toujours paraître le cousin germain de la vérité.

Ce qui est vraisemblable n'est point toujours vrai. Par contre, que de choses vraies sont invraisemblables.

La parole ayant été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, le comble de l'art, c'est de parler pour ne rien dire.

Questionnez un ministre sur ses intentions, que vous supposez belliqueuses. Ce ministre vous répondra tranquillement : « Nous voulons la paix, mais encore faut-il que la paix soit possible. Quoiqu'il arrive, nous nous inspirerons des véritables intérêts du pays et nous conformerons notre conduite aux circonstances qu'il est encore possible de prévoir. La nature et la durée des engagements officiels que nous négocions dépendra plus des événements que de nous.

Vous serez difficile si vous n'êtes pas satisfait après de tels éclaircissements.

C'est absolument comme ces lettres qui finissent par des politesses ambiguës : « Croyez, Monsieur, à la sincérité des sentiments que vous m'inspirez. Je ne passe pas un jour sans vous souhaiter le bonheur que vous méritez. »

Et si le Monsieur ne mérite aucun bonheur ? Et si le sentiment sincère est une haine carabinée ?

J'ai connu certain employé qui s'visa naguère de demander une augmentation à son chef de bureau.

Le chef de bureau répondit : « Je m'explique votre requête et j'y ferai droit dans la mesure de mes moyens et de vos mérites. Vous ne resterez pas longtemps avec vos appointement actuels. »

L'employé croyait sa fortune faite. Huit jours après, il était mis à la porte. Et cependant, qui pouvait prétendre que son chef de bureau l'eût trompé ? Le mensonge a cela de bon qu'il ménage les espé-

rances et retarde l'heure des grands désespoirs. La politesse n'est faite que de mots meubles. Le monde cesserait demain d'être habitable si nous prenions l'engagement formel de nous dire purement et simplement ce que nous pensons les uns des autres.

Est-ce mentir que de ne pas dire ce qu'on pense, tout ce qu'on pense ?

Faut-il, au contraire, pour qu'il y ait mensonge, que nous ayons dit autre chose que la vérité ?

Questions délicates que je n'ai pas la prétention de résoudre et que je soumets aux méditations de tous !

Laissez-moi seulement vous raconter l'histoire d'un homme qui fut déshonoré, ruiné, tué... pour avoir dit la vérité... seulement pendant 24 heures. Il se nommait Félix, par une amère ironie du sort.

A la suite d'un pari, l'infortuné jura de dire toute sa pensée, durant un jour.

Dès sept heures du matin, ses domestiques le quittaient.

Avant déjeuner, il avait rompu toutes relations avec son associé. C'était la ruine. L'événement subit fut commenté de manière à le perdre de réputation.

A la suite d'une explication pénible, son banquier lui coupait son crédit, vers deux heures.

A cinq heures, il était mis à la porte par les parents de sa fiancée.

Dans la soirée, il perdait cinq vieux amis.

A minuit, il avait déjà sept procès et trois duels sur les bras.

A huit heures, le lendemain matin, il était tué d'un coup d'épée.

Mais il avait eu la satisfaction de dire à tout le monde la vérité... pendant vingt-quatre heures !

Le mari et la femme dans le ménage.

Nos lectrices accueilleront sans doute avec grand plaisir les lignes suivantes, écrites par une dame de Fribourg au journal de cette ville :

Monsieur le Rédacteur,

Dans nos écoles, on fait suivre à nos jeunes filles un cours d'économie domestique ; on leur apprend qu'il faut savoir régler sa dépense d'après ses revenus, qu'il faut raccommoder le linge à temps, que les vêtements doivent être soignés, les souliers ressemellés, etc. Il est impossible d'enseigner de